

Rapport annuel du conseil d'établissement



Table des matières

1. Présentation du conseil d'établissement	4
1.1 Listes des membres du conseil d'établissement	4
2. Bilan des activités du conseil d'établissement	4
2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement.....	4
2.2 Activités réalisées et décisions prises.....	5
2.3 Résultats obtenus.....	16
Annexe 1 : Fonctions et pouvoirs reliés aux frais facturés aux parents (LIP, art. 3, 7, 77.1 et 75.0.1).....	17
Annexe 2 : Reddition de comptes pour les directions d'écoles primaires et secondaires	18
Annexe 3 : Reddition de comptes pour les directions d'écoles primaires et secondaires.....	19
Annexe 10 : Formation à l'intention des membres des conseils d'établissement.....	20
Annexe 11 : Soutien financier accordé aux parents en 2024-2025.....	21

1. Présentation du conseil d'établissement

1.1. Liste des membres du conseil d'établissement

[illegible]

2. Bilan des activités du conseil d'établissement

2.1. Calendrier des séances du conseil d'établissement

[illegible]

2.2. Activités réalisées et décisions prises

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
POUVOIRS GÉNÉRAUX ¹			
Adoption du projet éducatif	05-11-2024	Consultation Si autre décision :	☐
Adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence	05-11-2024	Adoption Si autre décision :	☐ CE/24-25/07
	04-06-2025	Adoption Si autre décision :	☐ Bilan Plan de lutte contre l'intimidation et la violence CE/24-25/37
		Si autre décision :	
Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité (ou règles de fonctionnement pour les centres)		Si autre décision :	
Approbation des contributions financières facturées aux parents pour les documents dans lesquels l'usager écrit, dessine ou découpe l'année scolaire EN COURS (voir la note ci-bas)	22-05-2024	Adoption Si autre décision :	☐ CE-DHJ-220524-007 ** Voir l'Annexe 1 pour les documents à joindre au présent rapport
Établissement des principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe et des contributions financières pouvant être assumées par les parents pour l'année scolaire EN COURS (voir la note ci-bas)	22-05-2024	Adoption Si autre décision :	☐ CE-DHJ-220524-007 ** Voir l'Annexe 1 pour les documents à joindre au présent rapport

*Note : Pour répondre aux nouvelles responsabilités (art.8 du Règlement), il importe de faire référence, à même le Rapport annuel du CÉ, à toutes les décisions prises au regard des frais facturés aux parents pour l'année scolaire EN COURS (ne pas oublier d'inclure les décisions prises au printemps PRÉCÉDENT).

¹ D'autres pouvoirs sont également indiqués dans la LIP et le conseil d'établissement pourrait le mentionner dans la colonne des actions réalisées.

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
----------------	-------	--	--

POUVOIRS GÉNÉRAUX (SUITE)

Approbation de la liste du matériel d'usage personnel pour l'année scolaire EN COURS (voir la note ci-bas)	22/05/2024	Adoption Si autre décision :	☒ CE-DHJ-220524-003 ** Voir l'Annexe 1 pour les documents à joindre au présent rapport
Adoption des règles de fonctionnement du service de garde	26-03-2025	Adoption Si autre décision :	☒ adopté CE/24-25/21
Avis auprès de la direction d'établissement (pouvoir d'initiative) ou du centre de services scolaire		 Si autre décision :	
Formation de comités (ex. : sous-comité sur un sujet en particulier)		 Si autre décision :	
Consultation sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement		 Si autre décision :	
Consultation sur les critères de sélection de la direction	26-03-2025	Adoption Si autre décision :	☒ adopté CE/24-25/20
Information aux parents et à la communauté des services éducatifs offerts et de leur qualité		 Si autre décision :	
Transmission de documents à l'intention des parents		 Si autre décision :	

*Note : Pour répondre aux nouvelles responsabilités (art.8 du Règlement), il importe de faire référence, à même le Rapport annuel du CÉ, à toutes les décisions prises au regard des frais facturés aux parents pour l'année scolaire EN COURS (ne pas oublier d'inclure les décisions prises au printemps PRÉCÉDENT).

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
----------------	-------	---	--

POUVOIRS LIÉS AUX SERVICES ÉDUCATIFS

Approbation des modalités d'application du régime pédagogique		Si autre décision :	
Consultation sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique pour l'année scolaire EN COURS (voir la note ci-bas)	22-05-2024	Adoption Si autre décision :	▼ CE-DHJ-220524-001
Consultation sur les modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire de leur enfant		Si autre décision :	
Approbation de l'orientation générale en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation des objectifs et des contenus des programmes d'études		Si autre décision :	
Approbation des conditions et modalités de l'intégration des activités ou contenus prescrits par le ministre (ex: éducation à la sexualité)		Si autre décision :	
Approbation du temps alloué à chaque matière (Grilles-matières)	26-03-2025	Adoption Si autre décision :	▼ Adopté CE/24-25/22
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	

*Note : Pour répondre aux nouvelles responsabilités (art.8 du Règlement), il importe de faire référence, à même le Rapport annuel du CÉ, à toutes les décisions prises au regard des frais facturés aux parents pour l'année scolaire EN COURS (ne pas oublier d'inclure les décisions prises au printemps PRÉCÉDENT).

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
----------------	-------	--	--

POUVOIRS LIÉS AUX SERVICES ÉDUCATIFS

Approbation des activités éducatives nécessitant un changement (hors-horaire ou hors-école) pour l'année scolaire EN COURS (voir la note ci-bas)		Si autre décision :	** Voir l'Annexe 1 pour les documents à joindre au présent rapport
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
----------------	-------	--	--

POUVOIRS LIÉS AUX SERVICES ÉDUCATIFS

Approbation de la mise en œuvre des programmes de services complémentaires et particuliers (ou d'éducation populaire pour les centres) pour l'année scolaire EN COURS (voir la note ci-bas)		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
Consultation des parents		Si autre décision :	
Consultation obligatoire des élèves ou d'un groupe d'élèves		Si autre décision :	

***Note :** Pour répondre aux nouvelles responsabilités (art.8 du Règlement), il importe de faire référence, à même le Rapport annuel du CÉ, à toutes les décisions prises au regard des frais facturés aux parents pour l'année scolaire EN COURS (ne pas oublier d'inclure les décisions prises au printemps PRÉCÉDENT).

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
----------------	-------	---	--

POUVOIRS LIÉS AUX SERVICES EXTRASCOLAIRES

Organisation de services extrascolaires (ex. : activités parascolaires)		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
----------------	-------	---	--

POUVOIRS LIÉS AUX SERVICES EXTRASCOLAIRES

Conclusion de contrats avec une personne ou un organisme		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
----------------	-------	--	--

POUVOIRS LIÉS AUX RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES

Approbation concernant l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
Sollicitation ou réception de sommes d'argent (Fonds à destination spéciale)		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
Adoption du budget annuel de l'établissement		Si autre décision : Si autre décision : Si autre décision :	

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
----------------	-------	---	--

AUTRES ACTIVITÉS RÉALISÉES

(EX. : CONSULTATIONS, INFORMATIONS, PROJETS SPÉCIAUX, ETC.)²

		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	

² Les autres activités réalisées par le CÉ peuvent concerner autant les pouvoirs généraux, les pouvoirs liés aux services éducatifs, les pouvoirs liés aux services extrascolaires et les pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles. (ex. : consultation sur le cadre d'organisation scolaire, consultation pour l'imposition d'un uniforme, consultation sur le calendrier scolaire, approbation du cadre d'organisation des dîneurs, etc.).

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
----------------	-------	---	--

AUTRES ACTIVITÉS RÉALISÉES

(EX. : CONSULTATIONS, INFORMATIONS, PROJETS SPÉCIAUX, ETC.)²

		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	

² Les autres activités réalisées par le CÉ peuvent concerner autant les pouvoirs généraux, les pouvoirs liés aux services éducatifs, les pouvoirs liés aux services extrascolaires et les pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles. (ex. : consultation sur le cadre d'organisation scolaire, consultation pour l'imposition d'un uniforme, consultation sur le calendrier scolaire, approbation du cadre d'organisation des dîneurs, etc.).

2.3. Résultats obtenus

Annexe 1

Écoles primaires et secondaires

Fonctions et pouvoirs reliés aux frais facturés aux parents (LIP, art. 3, 7, 77.1 et 75.0.1)

Documents de l'année scolaire **EN COURS** *

Veillez joindre au présent rapport, **en un seul fichier PDF** (fusionné ou numérisé), les documents suivants :

- ✓ Principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe et des contributions financières pouvant être assumées par les parents;
- ✓ Listes des effets généraux payables à l'école incluant le coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe pour chacun des niveaux et projets pédagogiques particuliers (possibilité de fournir les états de compte GPI par niveau);
- ✓ Listes du matériel d'usage personnel (crayons, papiers et autres objets de même nature) pour chacun des niveaux;
- ✓ Listes des frais facturés aux parents pour les services éducatifs dispensés dans le cadre de projets pédagogiques particuliers;
- ✓ Liste des frais facturés aux parents (ou tableau de suivi annuel) pour des activités et des sorties scolaires, incluant les voyages;
- ✓ Liste des frais facturés aux parents pour la surveillance du midi, selon le type de fréquentation, si applicable.

*Note : Pour répondre aux nouvelles responsabilités (art.8 du Règlement), il importe de faire référence, à même le Rapport annuel du CÉ, à toutes les décisions prises au regard des frais facturés aux parents pour l'année scolaire EN COURS (ne pas oublier d'inclure les décisions prises au printemps PRÉCÉDENT pour les sujets énumérés ci-haut).

Annexe 2

Écoles primaires et secondaires

Reddition de comptes pour les directions (Frais facturés aux parents)

Identification de l'établissement :

de l'Harmonie-Jeunesse

Direction d'école :

Vincent Vézina

Période :

Année scolaire 2024-2025

1. Je me suis assuré(e) que tout le matériel scolaire (les fournitures scolaires, le matériel d'organisation personnelle, les articles relevant de la tenue vestimentaire ainsi que les documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe) demandé aux parents, se retrouve sur les listes proposées par les enseignants à partir du catalogue CSSMI et approuvées par le conseil d'établissement (CÉ).
2. Je me suis assuré(e) que tous les coûts des cahiers d'exercices demandés aux parents ont été approuvés par le CÉ.
3. Je me suis assuré(e) que toutes les contributions financières facturées aux parents, et ce, peu importe le montant (pour des services dispensés dans le cadre d'un projet pédagogique particulier, pour des activités et sorties scolaires, pour du matériel et pour la surveillance du dîner) ont été approuvées par le CÉ.
4. Je me suis assuré(e) que toutes les contributions financières facturées aux parents ne dépassent pas le coût réel engagé par l'école et qu'elles ne servent pas à couvrir des coûts ou des dépenses déjà financés autrement selon les règles budgétaires.
5. Je me suis assuré(e) d'appliquer les mesures visant à favoriser l'accès de chaque élève à tout service, activité ou matériel pour lequel une contribution financière est demandée ou facturée aux parents.
6. Je me suis assuré(e) que tous les enseignants connaissent et respectent les trois encadrements concernant les frais facturés aux usagers : la *Loi sur l'instruction publique*, le *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* et la *Politique relative aux contributions qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08).

Par conséquent, je, soussigné(e) **déclare que mon établissement s'est conformé** à la *Loi sur l'instruction publique*, au *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* et à la *Politique relative aux contributions qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08).

4 juillet 2025

Date

Signature de la direction d'école

Je, soussigné(e) **déclare que mon établissement ne s'est pas conformé** à la *Loi sur l'instruction publique*, au *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à la Politique relative aux contributions qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08) pour l'un ou les éléments listés ci-dessous :

(Au besoin, joindre un document au courriel)

Date

Signature de la direction d'école

Annexe 3

Écoles primaires et secondaires

Reddition de comptes pour les directions

Questions et documents qui peuvent être utiles à la reddition de comptes de l'annexe 2 et qui feront l'objet du mandat de conformité en vérification interne pour les écoles ciblées annuellement.

Questions à se poser :

- Quand (fréquence) et comment (ex. : courriel, assemblée générale) les enseignants ont-ils été informés des trois encadrements³ concernant les frais facturés aux parents?
- Quand (fréquence) et comment (ex. : courriel, assemblée générale) les enseignants ont-ils été informés des règles internes du CSSMI applicables aux frais facturés aux parents (ex. : pratique de gestion SEJ-24, etc.)?
- Quels outils et documents d'information ont été diffusés aux enseignants pour faciliter leurs choix et encadrer leurs calculs des frais facturés aux parents?
- Comment vous assurez-vous que les enseignants n'ont pas fait de demande(s) additionnelle(s) de matériel aux parents sans avoir préalablement obtenu l'approbation du conseil d'établissement (CÉ)?
- Avez-vous été informé par les enseignants des demandes additionnelles faites aux parents pour du matériel, autre que le renouvellement du matériel prévu sur les listes du début de l'année? Le CÉ en a-t-il été informé? Des documents ont-ils été transmis aux parents à cet égard?
- Comment avez-vous fixé le montant des contributions financières facturées aux parents?
- Quelles mesures ont été mises en place pour favoriser l'accès de chaque élève à tout service, activité ou matériel pour lequel une contribution financière est facturée aux parents?
- Combien de familles ont bénéficié de mesures favorisant l'accès de chaque élève à tout service, activité ou matériel pour lequel une contribution financière est facturée aux parents?

Documents justifiant les frais facturés aux parents :

- Listes transmises aux parents (liste de fournitures scolaires, liste du matériel d'organisation personnelle, liste des effets généraux payés à l'école, etc.);
- Procès-verbaux du CÉ (avec pièces jointes) relatifs à l'approbation des différents frais facturés aux parents;
- Lettre aux parents pour tout ajout de matériel en cours d'année, autre que le renouvellement du matériel prévu sur les listes du début de l'année;
- Lettre aux parents pour tout ajout de contribution financière (pour des services dispensés dans le cadre d'un projet pédagogique particulier, pour des activités et sorties scolaires et pour la surveillance du dîner) en cours d'année, autre que celles prévues sur les listes du début de l'année;
- Fichier Excel ou feuille de calculs des frais facturés aux parents, nets de la ristourne de taxes;
- Factures des fournisseurs justifiant les frais facturés aux parents;
- Formulaire de planification des activités, sorties et voyages scolaires;
- Formulaire de réquisition d'impression de cahier maison (bon de commande et facture);
- Fichier Excel de suivi des frais pour les photocopies;
- S'il y a lieu, ententes de paiements signées par les parents.

³ Les trois encadrements traitant des frais facturés aux parents sont :

1. *Loi sur l'instruction publique;*
2. *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées;*
3. *Politique relative aux contributions qui peuvent être assumées par les parents (SEJ-08).*

Annexe 10

Formation à l'intention des membres des conseils d'établissement (LIP, art. 53, 102, 459.5)

- Concernant la formation à l'intention des membres des conseils d'établissement élaborée par le ministre conformément au deuxième alinéa de l'article 459.5. Cette formation est disponible à l'adresse : <https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/gouvernance-scolaire/conseil-etablissement/formation-obligatoire>
- Pour cette deuxième année, chaque CÉ doit s'assurer que les nouveaux membres suivent la formation obligatoire tel qu'indiqué au nouveau paragraphe introduit le 8 février 2021 à l'article 53 de la *Loi sur l'instruction publique* et qui se lit comme suit :

Les membres du conseil d'établissement [...]. Ils doivent, dans les plus brefs délais suivant leur entrée en fonction pour un premier mandat, suivre la formation à l'intention des membres des conseils d'établissement élaborée par le ministre conformément au deuxième alinéa de l'article 459.5.

- C'est donc en documentant le visionnement obligatoire que le CÉ est en mesure d'en répondre.
En _____, les nouveaux membres du CÉ ont-ils été invités à visionner, par eux-mêmes, les capsules obligatoires inscrites ci-après dans le tableau :

Autre information en lien avec la formation obligatoire des nouveaux membres des CÉ (à remplir si requis) :

Les anciens membres du CÉ ont-ils suivis la formation avec les nouveaux membres dans le cadre des séances du conseil d'établissement, tel que recommandé par les membres du comité de gouvernance et d'éthique pour favoriser les échanges et la cohésion du CÉ autour de la Loi :

Capsules obligatoires	Date de visionnement en CÉ (AAAA-MM-JJ)	Commentaires / Précisions (facultatif)
Capsule 1 - Introduction		
Capsule 2 - Information sur la nouvelle gouvernance scolaire		
Capsule 3 - Conseil d'établissement en bref : composition, formation et rôle		
Capsule 4 - Rôles et responsabilités		
Capsule 5 - Fonctionnement du conseil		
Capsule 6 - Fonctions et pouvoirs		
Capsule 7 - Verbes utilisés et distinction		

Les membres absents du CÉ lors du visionnement des capsules ont-ils été invités à les visionner par eux-mêmes :

Formation à l'intention des membres des conseils d'établissement (suite) (LIP, art. 53, 102, 459.5)

Questions en lien avec les fiches thématiques et le cahier du membre :



Questions	Oui	Non	Commentaires / Précisions (facultatif)
Les fiches thématiques ont été utilisées lors des CÉ			
Sinon, les membres ont été invités à consulter les fiches thématiques			
Les membres ont été invités à consulter le cahier du membre et de la direction			

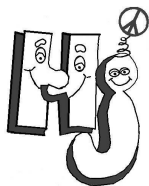
Autre information en lien avec la formation obligatoire des membres des CÉ (à remplir si requis) :

Annexe 11

Soutien financier accordé aux parents en 2024-2025

Veuillez compléter le document suivant : [Reliquat](#)

Somme initiale du Reliquat de l'action collective :				3,757.00 \$
Nature du soutien financier offert	Si autre soutien, veuillez inscrire la nature	Nombre d'élèves dont la famille a reçu de l'aide financière	Utilisation d'autres sources de revenus déposées dans le fonds à destination spéciale (soutien financier accordé aux parents à partir de montants autres que le Reliquat et les intérêts annuels qui en découlent)	Utilisation du Reliquat de l'action collective déposé dans le fonds à destination spéciale
Solde inutilisé du Reliquat au 30 juin 2025 :				3,757.00 \$



ENCADREMENT DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES QUI PEUVENT ÊTRE ASSUMÉES PAR LES PARENTS

POUR ADOPTION

Séance du conseil d'établissement du 22 mai 2024

Résolution n° CE-DHJ-220524-007

PRINCIPES DIRECTEURS

L'école établit les contributions financières et les listes de matériel d'usage personnel demandé dans le respect de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), de la politique sur les contributions financières qui peuvent être assumées par les parents (SEJ-08) ainsi que l'écrit de gestion associé à celle-ci (SEJ-24) du Centre de services scolaire des Mille-Îles.

Pour tous les services éducatifs et tout le matériel scolaire, l'école aura le souci de maintenir le plus bas possible, de façon globale, les frais facturés aux parents, de s'assurer de la pertinence et de la transparence de ces frais et d'établir un délai raisonnable pour le paiement de ceux-ci.

L'école ne demande aucuns frais pour le matériel qui n'appartient pas à l'élève.

À chaque fin d'année scolaire, le matériel identifié et réutilisable est retourné aux parents par l'entremise de leur enfant.

Les parents sont invités à réutiliser tout matériel en bon état ayant été récupéré l'année précédente ou les années antérieures.

L'équipe-école doit se doter d'une vision verticale du matériel réutilisable d'une année à l'autre en ce qui concerne le matériel d'usage personnel. Une attention particulière est portée quant à la quantité d'achats d'articles de même nature (cartables, souliers, etc.).

Pour les listes d'effets généraux, les parents sont informés des montants demandés pour chaque catégorie (ex. : cahier d'exercices, photocopies pour chaque matière, abonnement numérique ou abonnement à une revue). Pour chacune de ces catégories, aucune marque de produit n'est obligatoire.

En début d'année scolaire (août/septembre), une facture est acheminée aux parents pour les effets généraux.

Les parents sont informés de l'utilisation des montants d'argent demandés.

La priorisation des projets (service ou matériel) pour lesquels des contributions financières sont demandées doit être en lien avec les objectifs du projet éducatif.

Effets généraux



ABONNEMENT NUMÉRIQUE OU ABONNEMENT À UNE REVUE

Un abonnement personnel et individuel de l'élève à un outil numérique ou à une revue peut être facturé aux parents dans le cadre d'une utilisation pédagogique, pourvu qu'il remplace ou bonifie le cahier d'exercices dans lequel l'élève écrit, dessine ou découpe.

Le nom de l'abonnement ou de la revue relatif au matériel didactique doit être précisé sur la facture du parent.



AGENDA

Le coût réel (coût de l'agenda moins la ristourne) est facturé aux parents.



CAHIER D'EXERCICES

Annuellement, afin d'avoir une facture uniforme et équitable, chaque niveau devra déterminer la liste commune des cahiers d'exercices pour la prochaine année scolaire.

Il est entendu que chaque cahier d'exercices facturé aux parents est utilisé de façon optimale, soit environ 80 % d'utilisation.

Pour une classe multiâge, un choix distinct de cahiers d'exercices pourra être demandé par le titulaire.

Si un ou plusieurs titulaires d'un niveau ne sont pas nommés au mois de juin, la liste des cahiers d'exercices sera déterminée par l'équipe en place et sera acheminée aux parents pour les achats, et ce, dès la fin juin.



PHOTOCOPIES

Chaque titulaire ou spécialiste anticipe et détermine les coûts des photocopies par élève pour chaque année scolaire en respectant les montants maximums convenus au conseil d'établissement (voir annexe 1).

Les frais de photocopies facturés aux parents sont basés sur les coûts réels de l'année précédente.

Les épreuves, les examens et les documents administratifs ne peuvent être facturés aux parents.

Le montant pour les photocopies doit correspondre au nombre de feuilles où l'enfant écrit, dessine ou découpe et doit correspondre à une utilisation réelle.



RECUEIL MAISON

Un recueil maison est constitué de matériel produit par l'enseignant ou de matériel reproductible pour lequel l'école possède une licence de reproduction. Les coûts ne doivent comprendre que les documents et photocopies dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe.

Le coût réel est facturé aux parents.



FOURNITURES SCOLAIRES

Chaque niveau devra fournir une liste commune des fournitures scolaires.

Chaque classe multiâge pourra avoir sa liste de fournitures scolaires distincte.

Il est suggéré aux parents d'acheter du matériel durable et de bonne qualité puisque celui-ci est utilisé quotidiennement par l'élève.

Afin de minimiser les quantités, il est possible que les parents soient sollicités en cours d'année pour réapprovisionner leur enfant relativement à certaines fournitures scolaires.



EFFETS PERSONNELS

Une liste d'effets personnels peut être demandée, selon les besoins propres à chaque niveau ou matière, dans le respect des encadrements prévus.

Certains items sont fournis par l'école, mais pourraient être achetés par les parents, par choix, pour des raisons d'hygiène (ex. : écouteurs).

Le matériel d'hygiène de base (mouchoirs, savon, etc.) doit être fourni par l'école. Le parent peut fournir, sur une base volontaire, d'autres items à son enfant.



ACTIVITÉS / SORTIES / VOYAGES SCOLAIRES

Les activités, sorties ou voyages scolaires se déroulent pendant les heures de classe, sous la supervision du personnel de l'école, et s'adressent à l'ensemble des élèves d'un groupe ou d'un niveau ou d'un programme (participation obligatoire).

Le coût réel est facturé aux parents des élèves concernés, mais ne peut pas inclure un montant pour la surveillance des élèves ni pour la libération du personnel.

La proposition de la programmation des activités, sorties ou voyages scolaires, par niveau, présentée au conseil d'établissement comprend :

- ✓ Le nom de l'activité, de la sortie ou du voyage scolaire;
- ✓ Le lieu et la date;
- ✓ L'horaire de départ et de retour;
- ✓ Le coût par élève ventilé selon le coût du transport et le coût de l'activité;
- ✓ Les liens avec le Programme de formation de l'école québécoise.

Cette programmation doit être présentée au conseil d'établissement à raison de 3 fois par année, soit en octobre-novembre, janvier-février et juin.



ACTIVITÉS / SORTIES / VOYAGES EXTRASCOLAIRES (PARASCOLAIRES)

Les activités, sorties et voyages extrascolaires se déroulent généralement à l'extérieur des heures de classe.

Les participants sont des élèves volontaires. Les services éducatifs se poursuivent pour les élèves qui n'y participent pas.

La supervision peut se faire par du personnel de l'école ou non.

Le coût réel est facturé aux parents des élèves concernés et peut inclure les frais pour la surveillance des élèves et pour la libération du personnel.

La proposition de la programmation des activités, sorties ou voyages extrascolaires, par niveau, présentée au conseil d'établissement comprend :

- ✓ Le nom de l'activité, de la sortie ou du voyage extrascolaire;
- ✓ Le lieu et la date;
- ✓ L'horaire de départ et de retour;
- ✓ Le coût par élève ventilé selon le coût du transport et le coût de l'activité;

Cette programmation doit être présentée au conseil d'établissement à raison de 3 fois par année, soit en octobre-novembre, janvier-février et juin.



VOYAGES

Les voyages doivent être organisés en conformité avec les consignes d'organisation des voyages du CSSMI.

Le montant maximal pour les voyages de courte durée (moins de 2 jours au primaire et moins de 4 jours au secondaire) est de 250 \$, excluant les frais pour les repas ou les activités spéciales.

Le nombre de participants doit correspondre à 95 % des élèves visés pour que le voyage puisse se réaliser.



SURVEILLANCE DU MIDI (SI APPLICABLE)

Les coûts facturés aux parents pour la surveillance du midi sont utilisés pour l'encadrement et le matériel de l'ensemble des élèves à l'heure du dîner.



2024-2025

École de l'Harmonie-Jeunesse
Liste de matériel d'usage personnel
Préscolaire 5 ans

Cette année encore, les cahiers d'exercices seront achetés par l'école et remis directement à l'élève lors des premières journées d'école.

Fournitures scolaires		
Quantité	Matériel	Commentaires / précisions
☐ 1	Cartable 1 pouce	
☐ 1	Ciseaux à bout rond	
☐ 3	Colle en bâton solide, 40 gr et plus	
☐ 1	Crayon à mine "DÉBUTANT" avec prise triangulaire, à l'unité	
☐ 3	Crayon-feutre effaçable à sec, noir, pointe fine	
☐ 1	Crayons de couleur en bois, boîte de 24	
☐ 1	Crayons marqueurs lavables, pointe large, boîte de 10	
☐ 2	Crayons marqueurs lavables, pointe large, boîte de 16	Incluant la couleur peau
☐ 5	Duo-tang cartonné à 3 crampons	Bleu, rouge, jaune, gris et violet
☐ 1	Duo-tang cartonné avec pochettes, format lettre	
☐ 1	Étui à crayons souple à 2 pochettes	
☐ 1	Pochette refermable avec fermeture à glissière, format légal	

Matériel d'organisation personnelle		
Quantité	Matériel	Commentaires / précisions
☐ 1	Boîte à lunch / Sac à lunch	Au besoin
☐ 1	Bouteille d'eau réutilisable identifiée	
☐ 1	Sac à dos	Assez grand pour contenir la pochette
☐ 1	Serviette / Couverture pour la détente	
☐ 1	Souliers de course à velcro	Souliers non-marquant
☐ 1	Tablier ou chemise pour protéger les vêtements	Couvre-tout (éviter la chemise)
☐ 1	Vêtements de rechange	Bas, sous-vêtements, pantalon dans un sac refermable (de type Ziploc) le tout bien identifié

Effets généraux (à payer à l'école)	
Description	Coût
Photocopies - Cahier "Défis"	2,00 \$
Photocopies - Cahier "Je me présente"	2,00 \$



2024-2025

École de l'Harmonie-Jeunesse
Liste de matériel d'usage personnel
Préscolaire 5 ans

Photocopies - Cahier de motricité fine	2,00 \$
Photocopies - Cahier des nombres	2,00 \$
Photocopies - Thématiques	5,00 \$
Photocopies - Coloriage	5,00 \$
Photocopies - Ateliers	5,00 \$
Photocopies - Abécédaire	2,00 \$

Total des frais à payer à l'école : 25,00 \$

Achats en librairie / papeterie
Description

Notes générales
<i>Toutes les fournitures scolaires et les effets personnels doivent être identifiés au nom de l'élève.</i>
<i>Les crayons doivent être taillés. (crayons HB, crayons de bois)</i>
<i>Afin de minimiser les quantités, il est possible que nous vous sollicitons en cours d'année pour réapprovisionner votre enfant relativement à certaines fournitures scolaires.</i>
<i>Nous vous suggérons d'acheter du matériel durable et de bonne qualité puisque celui-ci est utilisé quotidiennement par votre enfant.</i>

L'état de compte vous sera envoyé via le portail parents et est payable en entier avant le 30 septembre 2024. Celui-ci pourra être acquitté par chèque, émis au nom de l'école, par carte de débit, de crédit (Visa ou Master Card seulement jusqu'au 30 septembre), en argent comptant directement à l'école ou encore via Internet (attention à utiliser le numéro de référence apparaissant sur l'état de compte, à ne pas confondre avec celui du service de garde).

Les bureaux administratifs seront ouverts pour recevoir vos paiements dès le 26 août 2024 de 8 h 30 à 15 h.

Notez qu'aucun paiement ne sera accepté lors de la rencontre avec l'enseignante de votre enfant.



2024-2025

École de l'Harmonie-Jeunesse
Liste de matériel d'usage personnel
1^{re} année

Fournitures scolaires		
Quantité	Matériel	Commentaires / précisions
1	Cartable 1 pouce	Pour l'étude à la maison
1	Ciseaux à bout pointu	
2	Colle en bâton solide, 40 gr et plus	
4	Crayon-feutre effaçable à sec, noir, pointe fine	
2	Crayons à mine en bois - HB - boîte de 12	Taillés et identifiés
1	Crayons de couleur en bois effaçable, boîte de 24	Taillés et identifiés
1	Crayons marqueurs lavables, pointe large, boîte de 16	
7	Duo-tang cartonné à 3 crampons	Bleu, jaune, orange, noir, vert, mauve et blanc
1	Duo-tang en plastique à 3 crampons, 2 pochettes	Rouge
1	Étui à crayons souple à 2 pochettes	Assez gros pour mettre les crayons-feutres dans une pochette et les crayons de bois dans l'autre.
3	Gomme à effacer de couleur blanche	
1	Pochette en plastique translucide avec velcro, format lettre	
1	Taille-crayons avec réceptacle, vissable	

Matériel d'organisation personnelle		
Quantité	Matériel	Commentaires / précisions
1	Bouteille d'eau réutilisable identifiée	
1	Écouteurs	Ce matériel est fourni par l'école, mais vous pourriez décider de le fournir pour des raisons d'hygiène
1	Sac à dos	
1	Souliers de course à velcro	Souliers non-marquant pour l'éducation physique et l'intérieur
1	Vêtements de rechange	Bien identifiés au nom de l'enfant et dans un sac

Effets généraux (à payer à l'école)	
Description	Coût
Photocopies - Anglais	1,00 \$
Photocopies - Musique	1,00 \$
Photocopies - Français (lecture, écriture conscience phonologique)	12,00 \$
Photocopies - Mathématique	9,00 \$
Photocopies - Maison-étude	11,00 \$
Photocopies - Divers	6,00 \$
Cahier d'écriture uni/interligné pointillé, format lettre, 32 pages	1,73 \$
Cahier d'écriture uni/interligné pointillé 5mm, format lettre, 40 pages	2,88 \$

Total des frais à payer à l'école : 44,61 \$

Achats en librairie / papeterie
Description

Notes générales
<i>Toutes les fournitures scolaires et les effets personnels doivent être identifiés au nom de l'élève.</i>
<i>Les crayons doivent être taillés. (crayons HB, crayons de bois)</i>
<i>Il est recommandé de réutiliser le matériel de l'an dernier qui est encore en bon état.</i>
<i>Afin de minimiser les quantités, il est possible que nous vous sollicitons en cours d'année pour réapprovisionner votre enfant relativement à certaines fournitures scolaires.</i>
<i>Nous vous suggérons d'acheter du matériel durable et de bonne qualité puisque celui-ci est utilisé quotidiennement par votre enfant.</i>

L'état de compte vous sera envoyé via le portail parents et est payable en entier avant le 30 septembre 2024. Celui-ci pourra être acquitté par chèque, émis au nom de l'école, par carte de débit, de crédit (Visa ou Master Card seulement jusqu'au 30 septembre), en argent comptant directement à l'école ou encore via Internet (attention à utiliser le numéro de référence apparaissant sur l'état de compte, à ne pas confondre avec celui du service de garde).

Les bureaux administratifs seront ouverts pour recevoir vos paiements dès le 26 août 2024 de 8 h 30 à 15 h.

Notez qu'aucun paiement ne sera accepté lors de la rencontre avec l'enseignante de votre enfant.



2024-2025

École de l'Harmonie-Jeunesse

Liste de matériel d'usage personnel

2^e année

Cette année encore, les cahiers d'exercices seront achetés par l'école et remis directement à l'élève lors des premières journées d'école.

Fournitures scolaires		
Quantité	Matériel	Commentaires / précisions
☐ 1	Cartable 1 pouce	
☐ 1	Ciseaux à bout pointu	
☐ 2	Colle en bâton solide, 40 gr et plus	
☐ 3	Crayon-feutre effaçable à sec, noir, pointe fine	
☐ 2	Crayons à mine en bois - HB - boîte de 12	Taillés et identifiés
☐ 1	Crayons de couleur en bois, boîte de 24	Taillés et identifiés
☐ 2	Crayons marqueurs lavables, pointe large, boîte de 16	
☐ 6	Duo-tang cartonné à 3 crampons	Noir, jaune, orange, bleu, blanc et vert
☐ 2	Duo-tang en plastique à 3 crampons, 2 pochettes	Rouge et mauve
☐ 2	Étui à crayons souple	
☐ 3	Gomme à effacer de couleur blanche	
☐ 1	Pochette portofolio trouée	
☐ 5	Pochette protectrice, 3 trous, insertion vers le haut, format lettre	
☐ 1	Surligneur jaune	
☐ 1	Surligneur rose	
☐ 1	Taille-crayons avec réceptacle, vissable	

Matériel d'organisation personnelle		
Quantité	Matériel	Commentaires / précisions
☐ 1	Bouteille d'eau réutilisable identifiée	
☐ 1	Écouteurs	Ce matériel est fourni par l'école, mais vous pourriez décider de le fournir pour des raisons d'hygiène
☐ 1	Sac à dos	
☐ 1	Souliers de course	Souliers non-marquant



2024-2025

École de l'Harmonie-Jeunesse

Liste de matériel d'usage personnel

2^e année

Effets généraux (à payer à l'école)	
Description	Coût
Cahier d'exercices - 1,2,3... Avec Nougat, cahiers d'apprentissage A et B2e édition, 2e année du 1er cycle, éd. De la Chenelière	18,76 \$
Cahier d'exercices - ABC avec Majesté, cahiers d'apprentissage A et B2e édition, 2e année du 1er cycle, éd. De la Chenelière	18,76 \$
Photocopies - Anglais	1,00 \$
Photocopies - Musique	1,00 \$
Photocopies - Études	3,12 \$
Photocopies - Agenda maison	2,00 \$
Photocopies - Écriture	1,50 \$
Photocopies - Ateliers et temps libre	6,00 \$
Photocopies - Divers	4,00 \$
Photocopies - Exercices du matin	3,00 \$
Photocopies - Projet de littérature	3,00 \$
Cahier d'écriture uni/interligné pointillé, format lettre, 32 pages	1,73 \$
Cahier d'écriture uni/interligné pointillé 5mm, format lettre, 40 pages	2,88 \$

Total des frais à payer à l'école : 66,75 \$

Notes générales
<i>Toutes les fournitures scolaires et les effets personnels doivent être identifiés au nom de l'élève.</i>
<i>Les crayons doivent être taillés. (crayons HB, crayons de bois)</i>
<i>Il est recommandé de réutiliser le matériel de l'an dernier qui est encore en bon état.</i>
<i>Afin de minimiser les quantités, il est possible que nous vous sollicitons en cours d'année pour réapprovisionner votre enfant relativement à certaines fournitures scolaires.</i>
<i>Nous vous suggérons d'acheter du matériel durable et de bonne qualité puisque celui-ci est utilisé quotidiennement par votre enfant.</i>

L'état de compte vous sera envoyé via le portail parents et est payable en entier avant le 30 septembre 2024. Celui-ci pourra être acquitté par chèque, émis au nom de l'école, par carte de débit, de crédit (Visa ou Master Card seulement jusqu'au 30 septembre), en argent comptant directement à l'école ou encore via Internet (attention à utiliser le numéro de référence apparaissant sur l'état de compte, à ne pas confondre avec celui du service de garde).

Les bureaux administratifs seront ouverts pour recevoir vos paiements dès le 26 août 2024 de 8 h 30 à 15 h.

Notez qu'aucun paiement ne sera accepté lors de la rencontre avec l'enseignante de votre enfant.



2024-2025

École de l'Harmonie-Jeunesse

Liste de matériel d'usage personnel

3^e année

Cette année encore, les cahiers d'exercices seront achetés par l'école et remis directement à l'élève lors des premières journées d'école.

Fournitures scolaires		
Quantité	Matériel	Commentaires / précisions
☐ 1	Cahier à coupures, 35,6 x 27,9 cm, reliure à spirale, 20 pages	
☐ 6	Cahier ligné broché, 3 trous 0,7 cm, 27,6 x 21,3 cm, 32 pages	
☐ 1	Cahier quadrillé broché, métrique 1 cm, 27,6 x 21,2 cm, 40 pages	3 trous, carrés de 1cm
☐ 1	Ciseaux à bout pointu	
☐ 3	Colle en bâton solide, 40 gr et plus	
☐ 4	Crayon-feutre effaçable à sec, noir, pointe arrondie	
☐ 2	Crayons à mine en bois - HB - boîte de 12	Taillés
☐ 1	Crayons de couleur en bois, boîte de 24	Taillés, à renouveler au besoin
☐ 2	Crayons marqueurs lavables, pointe large, boîte de 16	
☐ 13	Duo-tang en plastique à 3 crampons	Jaune, bleu pâle, bleu foncé, transparent, rouge, noir, gris, rose, mauve, orangé, vert pâle, vert foncé et blanc
☐ 2	Étui à crayons souple	
☐ 2	Gomme à effacer de couleur blanche	
☐ 1	Outils de géométrie - équerre en plastique transparent	Équerre seulement
☐ 1	Pochette en plastique translucide avec bouton pression, format lettre	Ou velcro
☐ 1	Règle de 30 cm, transparente rigide	En cm seulement
☐ 3	Surligneurs, couleurs variées	
☐ 1	Taille-crayons avec réceptacle, vissable	

Matériel d'organisation personnelle		
Quantité	Matériel	Commentaires / précisions
☐ 1	Bouteille d'eau réutilisable identifiée	
☐ 1	Écouteurs	Ce matériel est fourni par l'école, mais vous pourriez décider de le fournir pour des raisons d'hygiène
☐ 1	Flûte à bec	Ce matériel est fourni par l'école, mais vous pourriez décider de le fournir pour des raisons d'hygiène



2024-2025

École de l'Harmonie-Jeunesse

Liste de matériel d'usage personnel

3^e année

☐	1	Sac à dos	
☐	1	Souliers de course à lacets	Souliers non-marquant

Effets généraux (à payer à l'école)	
Description	Coût
Cahier d'exercices - Épopées / Scientifiq série A, Éditions CEC	21,12 \$
Cahier d'exercices - Scientifiq Série B, Éditions CEC	12,99 \$
Cahier d'exercices - Zoom sur les mathématiques au quotidien, Éditions C.E.C.	19,20 \$
Photocopies - Agenda maison	3,00 \$
Photocopies - Thèmes	8,00 \$
Photocopies - Anglais	1,00 \$
Photocopies - Ateliers / étude	3,00 \$
Photocopies - Musique	1,00 \$
Photocopies - Éthique et culture religieuse	1,25 \$
Photocopies - Spirale	2,00 \$
Photocopies - Leçons / devoirs/ cartons lecture	0,75 \$
Photocopies - Arts et passeport	1,00 \$
Photocopies - Pochettes protège-feuille de plastique transparente	4,00 \$
Total des frais à payer à l'école : 78,31 \$	

Achats en librairie / papeterie
Description

Notes générales
Toutes les fournitures scolaires et les effets personnels doivent être identifiés au nom de l'élève.
Les crayons doivent être taillés. (crayons HB, crayons de bois)
Il est recommandé de réutiliser le matériel de l'an dernier qui est encore en bon état.
Afin de minimiser les quantités, il est possible que nous vous sollicitons en cours d'année pour réapprovisionner votre enfant relativement à certaines fournitures scolaires.
Nous vous suggérons d'acheter du matériel durable et de bonne qualité puisque celui-ci est utilisé quotidiennement par votre enfant.



2024-2025

École de l'Harmonie-Jeunesse
Liste de matériel d'usage personnel
3^e année

L'état de compte vous est envoyé via le portail parents et est payable en entier avant le 30 septembre 2024. Celui-ci pourra être acquitté par chèque, émis au nom de l'école, par carte de débit, de crédit (Visa ou Master Card seulement jusqu'au 30 septembre). en argent comptant directement à l'école ou encore via Internet (attention à utiliser le numéro de référence apparaissant sur l'état de compte, à ne pas confondre avec celui du service de garde).

Les bureaux administratifs seront ouverts pour recevoir vos paiements dès le 26 août 2024 de 8 h 30 à 15 h.

Notez qu'aucun paiement ne sera accepté lors de la rencontre avec l'enseignante de votre enfant.



2024-2025

École de l'Harmonie-Jeunesse
Liste de matériel d'usage personnel
4^e année

Cette année encore, les cahiers d'exercices seront achetés par l'école et remis directement à l'élève lors des premières journées d'école.

Fournitures scolaires		
Quantité	Matériel	Commentaires / précisions
☐ 4	Cahier ligné broché, 3 trous 0,7 cm, 27,6 x 21,3 cm, 32 pages	
☐ 1	Cartable 1,5 pouce avec pochette transparente sur la page couverture	
☐ 1	Ciseaux à bout pointu	
☐ 1	Colle en bâton solide, 40 gr et plus	À renouveler au besoin
☐ 1	Crayon à l'encre rouge	
☐ 1	Crayon marqueur permanent, noir, pointe fine	
☐ 2	Crayon-feutre effaçable à sec, noir, pointe fine	idéalement avec capuchon effaçeur
☐ 1	Crayons à mine en bois - HB - boîte de 24	Taillés et identifiés
☐ 1	Crayons de couleur en bois, boîte de 24	Taillés et identifiés
☐ 1	Crayons marqueurs lavables, pointe large, boîte de 16	
☐ 10	Duo-tang en plastique à 3 crampons	Vert, noir, jaune, bleu, rouge, orange, mauve, gris, blanc et rose
☐ 2	Étui à crayons souple	Assez grand pour contenir tous les crayons
☐ 1	Feuilles lignées avec marge, 3 trous, format lettre	Paquet de 100
☐ 1	Feuilles quadrillées, 4 carrés au pouce, format lettre	Paquet de 50
☐ 2	Gomme à effacer de couleur blanche	
☐ 1	Papier construction, 12 couleurs éclatantes	Paquet de 50 feuilles, pas de tablette
☐ 1	Pochette en plastique translucide, avec bouton pression, fermée sur 3 côtés, 3 trous, format lettre	
☐ 1	Règle de 30 cm, transparente rigide	
☐ 1	Séparateurs à onglets, pour reliure à 3 anneaux, paquet de 5	
☐ 1	Surligneur jaune	
☐ 1	Surligneur rose	
☐ 1	Taille-crayons avec réceptacle, vissable	

Matériel d'organisation personnelle

Quantité	Matériel	Commentaires / précisions
----------	----------	---------------------------



2024-2025

École de l'Harmonie-Jeunesse

Liste de matériel d'usage personnel

4^e année

☐	1	Boîte à lunch / Sac à lunch	Selon le besoin
☐	1	Bouteille d'eau réutilisable identifiée	
☐	1	Écouteurs	Ce matériel est fourni par l'école, mais vous pourriez décider de le fournir pour des raisons d'hygiène
☐	1	Flûte à bec	Ce matériel est fourni par l'école, mais vous pourriez décider de le fournir pour des raisons d'hygiène
☐	1	Sac à dos	
☐	1	Souliers de course	Souliers non-marquant
☐	1	Vêtements de sport	Éducation physique (short, pantalon court, pantalon, collant et chandail à manches courtes) Préciser la couleur au besoin

Effets généraux (à payer à l'école)	
Description	Coût
Cahier d'exercices - Tamtam, cahiers d'apprentissage A et B, ed. ERPI (mathématiques)	19,20 \$
Cahier d'exercices - Duo, cahiers d'apprentissage A et B, ed. ERPI (français)	19,20 \$
Cahier d'exercices - Cahier Épopée 4	13,42 \$
Cahier d'exercices - Mini TNI, Éditions Grands Duc	8,61 \$
Photocopies - Anglais	1,00 \$
Photocopies - Musique	1,00 \$
Photocopies - Leçons et devoirs	1,60 \$
Photocopies - Agenda maison	2,65 \$
Photocopies - Science	2,05 \$
Photocopies - Divers	4,00 \$
Photocopies - Français et mathématique	1,85 \$

Total des frais à payer à l'école : 74,58 \$

Achats en librairie / papeterie

Description

Notes générales

Toutes les fournitures scolaires et les effets personnels doivent être identifiés au nom de l'élève.

Les crayons doivent être taillés. (crayons HB, crayons de bois)

Il est recommandé de réutiliser le matériel de l'an dernier qui est encore en bon état.

Afin de minimiser les quantités, il est possible que nous vous sollicitons en cours d'année pour réapprovisionner votre enfant relativement à certaines fournitures scolaires.



2024-2025

École de l'Harmonie-Jeunesse

Liste de matériel d'usage personnel

4^e année

Nous vous suggérons d'acheter du matériel durable et de bonne qualité puisque celui-ci est utilisé quotidiennement par votre enfant.

L'état de compte vous sera envoyé via le portail parents et est payable en entier avant le 30 septembre 2024. Celui-ci pourra être acquitté par chèque, émis au nom de l'école, par carte de débit, de crédit (Visa ou Master Card seulement jusqu'au 30 septembre), en argent comptant directement à l'école ou encore via Internet (attention à utiliser le numéro de référence apparaissant sur l'état de compte, à ne pas confondre avec celui du service de garde).

Les bureaux administratifs seront ouverts pour recevoir vos paiements dès le 26 août 2024 de 8 h 30 à 15 h.

Notez qu'aucun paiement ne sera accepté lors de la rencontre avec l'enseignante de votre enfant.



2024-2025

École de l'Harmonie-Jeunesse
Liste de matériel d'usage personnel
5^e année

Cette année encore, les cahiers d'exercices seront achetés par l'école et remis directement à l'élève lors des premières journées d'école.

Fournitures scolaires		
Quantité	Matériel	Commentaires / précisions
☐ 1	Cahier à coupures, 35,6 x 27,9 cm, reliure à spirale, 20 pages	Album à couperers - Scrapbook
☐ 6	Cahier ligné broché, 3 trous 0,7 cm, 27,6 x 21,3 cm, 32 pages	
☐ 2	Cahier quadrillé broché, 4 carrés au pouce, 27,6 x 21,2 cm, 40 pages	Quadrillé graphique, 3 trous
☐ 1	Calculatrice avec les fonctions de base (+ - ÷ X %) et mémoire	
☐ 1	Ciseaux à bout pointu	
☐ 1	Colle en bâton solide, 40 gr et plus	À renouveler au besoin
☐ 1	Crayon à l'encre rouge	
☐ 2	Crayon marqueur permanent, noir, pointe fine	
☐ 2	Crayon-feutre effaçable à sec, noir, pointe fine	
☐ 1	Crayons à mine en bois - HB - boîte de 24	Taillés
☐ 1	Crayons de couleur en bois, boîte de 24	Taillés et à renouveler au besoin
☐ 1	Crayons marqueurs lavables, pointe large, boîte de 16	
☐ 12	Duo-tang cartonné à 3 crampons	Couleurs variées dont un noir en musique
☐ 1	Étui à crayons souple	2 selon le format (crayons de couleur et outils d'écriture)
☐ 1	Feuilles lignées avec marge, 3 trous, format lettre	Paquet de 150 feuilles
☐ 2	Gomme à effacer de couleur blanche	
☐ 1	Outils de géométrie - rapporteur d'angles 180°	Seulement le rapporteur d'angles
☐ 20	Pochette protectrice, 3 trous, insertion vers le haut, format lettre	
☐ 1	Règle de 30 cm, transparente rigide	
☐ 1	Surligneur jaune	
☐ 1	Surligneur rose	
☐ 1	Taille-crayons avec réceptacle, vissable	



2024-2025

École de l'Harmonie-Jeunesse

Liste de matériel d'usage personnel

5^e année

Matériel d'organisation personnelle		
Quantité	Matériel	Commentaires / précisions
☐ 1	Bouteille d'eau réutilisable identifiée	
☐ 1	Écouteurs	Ce matériel est fourni par l'école, mais vous pourriez décider de le fournir pour des raisons d'hygiène
☐ 1	Sac à dos	
☐ 1	Souliers de course à lacets	Souliers non-marquant
☐ 1	Vêtements de sport	Éducation physique (short, pantalon court, pantalon, collant et chandail à manches courtes) dans un sac identifié au nom de l'enfant

Effets généraux (à payer à l'école)	
Description	Coût
Cahier d'exercices - Décimales 5e année (A et B) éditions Erpi (mathématiques)	19,72 \$
Cahier d'exercices - Arobas 5e année (A et B) éditions Erpi (français)	19,72 \$
Cahier d'exercices - Escales 5e année, éditions Erpi (histoire)	13,42 \$
Photocopies - Agenda	2,00 \$
Photocopies - Anglais	1,00 \$
Photocopies - Musique	1,00 \$
Photocopies - Ethique et culture religieuse	3,00 \$
Photocopies - Science et technologie	3,00 \$
Photocopies - Arts plastiques	1,00 \$
Photocopies - Français	4,00 \$
Photocopies - Mathématique	5,00 \$

Total des frais à payer à l'école : 72,86 \$

L'état de compte vous est envoyé via le portail parents et est payable en entier avant le 30 septembre 2024. Celui-ci pourra être acquitté par chèque, émis au nom de l'école, par carte de débit, de crédit (Visa ou Master Card seulement jusqu'au 30 septembre). en argent comptant directement à l'école ou encore via Internet (attention à utiliser le numéro de référence apparaissant sur l'état de compte, à ne pas confondre avec celui du service de garde).

Les bureaux administratifs seront ouverts pour recevoir vos paiements dès le 26 août 2024 de 8 h 30 à 15 h.

Notez qu'aucun paiement ne sera accepté lors de la rencontre avec l'enseignante de votre enfant.



2024-2025

École de l'Harmonie-Jeunesse
Liste de matériel d'usage personnel
6^e année

Cette année encore, les cahiers d'exercices seront achetés par l'école et remis directement à l'élève lors des premières journées d'école.

Fournitures scolaires		
Quantité	Matériel	Commentaires / précisions
☐ 3	Bloc de languettes autoadhésives, 1 x 4,5 cm	
☐ 3	Cahier ligné broché, 3 trous 0,7 cm, 27,6 x 21,3 cm, 32 pages	
☐ 1	Calculatrice avec les fonctions de base (+ - ÷ X %) et mémoire	
☐ 1	Cartable 1,5 pouce	
☐ 1	Ciseaux à bout pointu	
☐ 1	Colle en bâton solide, 40 gr et plus	à renouveler au besoin
☐ 1	Crayon à l'encre bleu	
☐ 1	Crayon à l'encre rouge	
☐ 2	Crayon marqueur permanent, noir, pointe fine	
☐ 1	Crayon-feutre effaçable à sec, noir, pointe fine	
☐ 1	Crayons à mine en bois - HB - boîte de 24	taillés
☐ 1	Crayons de couleur en bois, boîte de 24	taillés et à renouveler au besoin
☐ 1	Crayons marqueurs lavables, pointe large, boîte de 16	
☐ 12	Duo-tang cartonné à 3 crampons	couleurs variées dont un noir pour la musique
☐ 1	Étui à crayons souple	2 selon le format (crayons de couleur et outils d'écriture)
☐ 1	Feuilles mobiles	paquet de 150 feuilles
☐ 1	Gomme à effacer de couleur blanche	
☐ 1	Outils de géométrie - rapporteur d'angles 180o	seulement le rapporteur d'angles
☐ 1	Papier construction, 12 couleurs éclatantes	
☐ 10	Pochette protectrice, 3 trous, insertion vers le haut, format lettre	
☐ 1	Règle de 30 cm, transparente rigide	
☐ 1	Séparateurs à onglets, pour reliure à 3 anneaux, paquet de 5	
☐ 1	Surligneur jaune	
☐ 1	Surligneur rose	
☐ 1	Taille-crayons avec réceptacle, vissable	



2024-2025

École de l'Harmonie-Jeunesse
Liste de matériel d'usage personnel
6^e année

Matériel d'organisation personnelle		
Quantité	Matériel	Commentaires / précisions
☐ 1	Bouteille d'eau réutilisable identifiée	
☐ 1	Écouteurs	Ce matériel est fourni par l'école, mais vous pourriez décider de le fournir pour des raisons d'hygiène
☐ 1	Sac à dos	
☐ 1	Souliers de course à lacets	Souliers non-marquant
☐ 1	Vêtements de sport	Éducation physique (short, pantalon court, pantalon, collant et chandail à manches courtes) Préciser la couleur au besoin

Effets généraux (à payer à l'école)	
Description	Coût
Cahier d'exercices - Décimales 6e année (A+ B) éditions ERPI (mathématiques)	19,72 \$
Cahier d'exercices - Arobas 6e année (A+ B) éditions ERPI (français)	19,72 \$
Cahier d'exercices - Escales 6e année (A+ B) éditions ERPI (histoire)	13,42 \$
Photocopies - Agenda	2,00 \$
Photocopies - Anglais	1,00 \$
Photocopies - Musique	1,00 \$
Photocopies - Ethique et culture religieuse	3,00 \$
Photocopies - Science	3,00 \$
Photocopies - Arts plastiques	1,00 \$
Photocopies - Français	4,00 \$
Photocopies - Mathématique	5,00 \$

Total des frais à payer à l'école : 72,86 \$

L'état de compte vous sera envoyé via le portail parents et est payable en entier avant le 30 septembre 2024. Celui-ci pourra être acquitté par chèque, émis au nom de l'école, par carte de débit, de crédit (Visa ou Master Card seulement jusqu'au 30 septembre), en argent comptant directement à l'école ou encore via Internet (attention à utiliser le numéro de référence apparaissant sur l'état de compte, à ne pas confondre avec celui du service de garde).

Les bureaux administratifs seront ouverts pour recevoir vos paiements dès le 26 août 2024 de 8 h 30 à 15 h.

Notez qu'aucun paiement ne sera accepté lors de la rencontre avec l'enseignante de votre enfant.

Sorties et activités éducatives 2024-2025								
Date de l'activités	Titre de l'activité ou nom du fournisseur	Brève description du contenu de l'activité	Coût (taxes incluses)	Coût du transport taxes incluses	Coût total de l'activité (taxes incluses)	Nombre d'élèves visés	Activités facturées aux parents (max 125\$)	Activités payées par mesure
6 nov. 2024	Odyscène	Pièce de théâtre - Les trois petits vieux qui ne voulaient pas mourir	\$ 702.00	\$ 574.88	\$ 1,276.88	52	\$ 11.82	Payé par parents 575\$ Bus Mesure Sortie culturelle 702\$ pour les billets
18 et 19 nov 2024	Gribouillis	Fabrice Boulanger		0	\$ 2,001.71	80	0	Mesure culture à l'École (100)+ Inspirante (1902)
15 et 16 janv 2025	La piqure de la lecture (Les mots s'animent)			0	\$ 3,645.34	245	0	Mesure culture à l'École (2658)+ Inspirante (987)
11 et 13 fév. + 1 et 2 avril	Les neurones atomiques	Expérience - science		0	\$ 1,750.88	312	0	Mesure culture à l'École (71) + Inspirante (1680)
29 avril. 2025	Odyscène	Pièce de théâtre - 176 pas	\$ 4,342.00	\$ 4,788.71	\$ 21.94	330	0	Sorties scolaires 9130
2 mai. 2025	Archéophone			0	\$ 292.04	47	0	Inspirante 292,04
19 juin. 2025	Arbre en arbre	Parc du Domaine vert	\$ 1,062.00	\$ 833.57	\$ 1,895.57	45	\$ 21.94	Payé par parents 1062\$ Billets 833,57 Mesure Inspirante
18 mars et 10 avril 2025	Archéophone			0	\$ 584.07	82	0	Mesure culture à l'École (25)+ Inspirante (559)
29 nov. 2024	Prof dino				\$ 390.00			Inspirante (390)
29 nov. 2024	Party chic	Centre culturel Jean-Guy					10.00 \$	Levée de fond
16 mai. 2025	Danse	Centre culturel Jean-Guy					10.00 \$	Levée de fond